

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Demande de subvention pour la restauration des registres d'état civil.

Le vingt-sept Février deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Sébastien PLAUD – Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restauration des registres d'état civil. 5 registres sont très abîmés et il est absolument nécessaire de les restaurer. Le coût total de l'opération s'élève à 2 730 € HT.

Il précise que le Département dans le cadre des archives départementales peut attribuer une subvention pour la restauration des registres. La commune peut bénéficier d'une subvention de 611 € correspondant à 30 % du montant des dépenses pour les registres de plus de 75 ans

L'opération sera financée comme ci-dessous :

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
Conseil Départemental Archives	2 037.75 €	30 %	611.00 €
Autofinancement	2 730.00 €		2 119.00 €
TOTAL EN HT			2 730.00 €

M. le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part du Département une subvention à hauteur de 30 % des dépenses de restauration des registres de plus de 75 ans soit un montant de 611 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

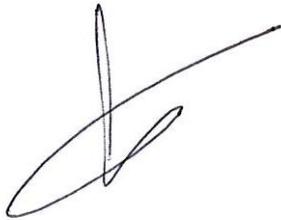
- sollicite de la part du département une subvention à hauteur de 30 % soit d'un montant de 611 € pour la restauration des registres d'état civil,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

